

Candidature au référencement

ITER VITIS FRANCE - 2025

Soutenu
par



Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



Présentation ITER VITIS

Iter Vitis France, association Loi 1901, relaie à l'échelle de l'hexagone le réseau européen "Iter Vitis, les chemins de la vigne" reconnu Itinéraire Culturel par le Conseil de l'Europe pour sa mission de valorisation des paysages culturels viticoles, témoins de notre héritage européen commun.

Plusieurs pays du bassin méditerranéen partagent le même paysage culturel. Un des principaux objectifs de cet itinéraire est de protéger cet héritage en mettant en lumière son caractère unique et la singularité des ressources culturelles viticoles région par région, terroir par terroir.

Une mission, des actions

Développer un véritable réseau fédérant les secteurs de la viticulture, du tourisme, et de la culture et créer des synergies,

Valoriser des sites d'exception dont le référencement repose sur 3 piliers essentiels:

La préservation des ressources culturelles viticoles locales

La médiation pour renforcer une offre différenciante touristique et culturelle

L'attractivité des territoires et la promotion de la reconnaissance européenne

Promouvoir le patrimoine viticole européen considéré comme un bien matériel et immatériel de grande valeur ajoutée,

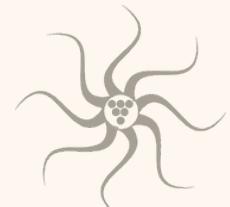
Offrir une nouvelle image de l'identité viticole des territoires sous le prisme culturel,

Conduire des programmes structurants visant à donner une reconnaissance européenne à des terroirs et territoires au patrimoine d'exception,

Souligner l'importance de protéger les vignobles et les paysages conformément aux lignes directrices de la Convention européenne du paysage, de l'UNESCO et de la Charte de Fontevraud,

Contribuer à renforcer l'offre œnotouristique grâce des échanges de bonnes pratiques et participer à la compétitivité des entreprises,

Proposer et soutenir des rencontres éducatives et culturelles, sociales, économiques et touristiques à travers des projets et initiatives partagées.



Principales étapes d'instruction

Etude préliminaire et visite préparatoire

Entretien avec la structure portant la candidature

Visite et accueil sur site (programme à la charge du candidat - 1 à 2 membres délégués)

Réception du dossier de candidature

lettre d'engagement et documents à adresser par mail à itervitisfrance@gmail.com

Consultation du comité scientifique

Analyse des documents requis

Instruction et avis des membres du comité consultatif scientifique

Commission d'agrément

Les candidatures sont soumises à la décision du Conseil d'administration sur proposition des membres du bureau après consultation du comité scientifique
(1 fois /an entre Février et mai)

Points de vigilance recommandés lors de l'instruction

1- Potentiel patrimonial et environnemental

Héritage culturel lié à la vigne et au vin (indispensable)

Environnement favorable à la valorisation des ressources culturelles viticoles-

Cohérence avec la stratégie territoriale - Cohérence avec les documents présentés

2- Structures portant l'adhésion liées à la vigne et au vin

Structures privées ou publiques engagées

Musée, centre d'interprétation, centre culturel, maison des vins, domaine viticole, coopérative ...ect

Aménagements d'infrastructures en cours ou en projet / accueil des publics,

Lisibilité d'éléments culturels probants liés à la vigne et au vin

3- Médiation et communication (indispensable)

Animations dédiées ou associées à l'œnotourisme & au spiritourisme

Manifestations et partenariats avec les acteurs locaux

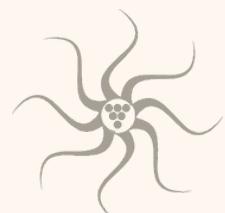
Activités de médiation liées au patrimoine viticole matériel ou immatériel

Promotion et diffusion auprès des habitants, des visiteurs et des acteurs concernés

4- Engagement du candidat - Programme d'animations post référencement

Outre les critères de référencement qui sont évalués par le comité scientifique, le candidat devra s'engager à présenter un programme d'animations locales (Tourisme & Culture) sur 2 ans soit l'année du référencement et l'année suivante

Une structure privée candidate dont l'activité commerciale est prédominante devra justifier d'une offre oeno-culturelle effective, permanente constitutive de l'identité du site.



Documents et éléments requis pour l'instruction

Présentation (max 600 mots)



La structure portant la candidature au référencement

Mission et principales actions en lien avec la candidature

Le contexte régional, départemental et local

historique, culturel, environnemental ; atouts naturels, matériels et immatériels

Les actions et initiatives culturelles, sportives, gastronomiques.. déjà conduites

expériences inclusives et durables

De l'état de l'art au référencement - Situation, enjeu et stratégie (max 600 mots)



Motivation exprimée par le porteur de la candidature en lien avec

La situation actuelle, le choix du référencement, l'enjeu partagé avec les parties prenantes associées et les filières viticoles, culturelles, touristiques, artisanales ..autres (à préciser et justifier)

Stratégie globale de valorisation paysagère, culturelle et économique

Attendus post référencement, Actions et méthode collaborative

(réseautage, partenariats...etc)

Communication visant à valoriser la reconnaissance européenne auprès des habitants, des acteurs économiques concernés et des visiteurs.

Autres éléments et documents



Photos haute définition (maxi 5 photos)

Vidéo 1 min environ (maxi 2 vidéos)



Lettres de soutien



Sites web institutionnel & promotionnel



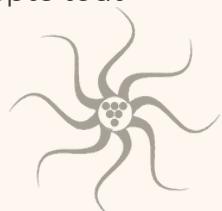
Dossier de presse
Brochures

Le candidat se concentrera sur les enjeux et la stratégie post référencement.

Plus qu'un simple outil d'évaluation, cette deuxième partie de la candidature constitue une feuille de route structurée et un outil de pilotage pour rassurer la commission* sur la détermination du candidat à remplir ses engagements en sa qualité de membre du réseau Iter Vitis.

* points de vigilance

Le Candidat s'engage à fournir tous renseignements complémentaires et accepte tout contrôle diligenté lors ou après l'instruction.



Engagement du Candidat

Le référencement sur l'Itinéraire Culturel ITER VITIS est une distinction attribuée aux seuls adhérents de l'association Iter Vitis France.

La structure pourra porter la candidature pour son propre compte ou pour distinguer un vignoble d'exception

La structure pourra également proposer le référencement d'Etapes culturelles situées sur sa zone d'influence.

Le référencement des Etapes culturelles est soumis au même règlement .



Adhérer c'est s'associer à une démarche collective de partenaires nationaux et européens porteurs des valeurs de développement durable; c'est défendre une approche culturelle et patrimoniale au bénéfice du développement touristique et économique des territoires.

Adhérer c'est s'engager à soutenir les actions initiées ou conduites par l'association Iter Vitis France

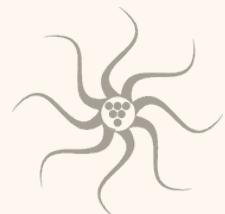
diffuser et échanger des informations avec les autres membres du réseau européen Iter Vitis,

encourager sa communauté, ses propres adhérents, à participer aux actions et animations initiées sous la bannière Iter Vitis

promouvoir l'itinéraire culturel Iter Vitis au travers de ses propres réseaux et ses documents de communication, en intégrant le logo et le lien vers le site web de l'association.

respecter les décisions des membres du conseil d'administration

régler la cotisation annuelle



Collèges & cotisation annuelle

Conformément à la législation applicable aux associations régies par la loi 1901, toute personne morale ou physique peut choisir d'adhérer dans le respect des statuts de la dite association.

Tout membre d'une association peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Les statuts de l'association ITER VITIS FRANCE prévoient une procédure d'adhésion ouverte à des structures publiques et privées selon différents collèges:

Collège 1:

Structures institutionnelles et promotionnelles, publiques ou privées, en lien direct et œuvrant pour le secteur vitivinicole **700€**

Collège 2:

Structures interprofessionnelles vitivinicoles **1500€**

Collège 3:

Autres structures professionnelles vitivinicoles **700€**

Collège 4 : Musées et Centres d'Interprétation de la Vigne et du Vin **500€**
structures publiques ou privées Réseau Européen des Musées et Centres d'interprétation

L'association Iter Vitis France remettra à chaque adhérent une plaque distinctive.

L'organisation de la cérémonie de remise de plaque reste à la charge de l'adhérent.

*Pour toute plaque distinctive supplémentaire la participation est fixée à 100€.

*Les structures adhérentes pourront porter la candidature au référencement d'étapes culturelles d'intérêt moyennant une participation supplémentaire de 250€ /an/ étape hors participation à la fourniture d'une plaque supplémentaire**

Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser ou radier toute structure ne respectant pas ses engagements ou n'étant pas à jour de sa cotisation.

